



# Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Direction du greffe

## AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET  
DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSE-ÎLE**

**AVIS PUBLIC est par la présente donné QUE : —**

Suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception 2010 est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;

Toutes les personnes sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer selon le mode de paiement déterminé par le conseil de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine en vertu du règlement n° 2002-04.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 4 mars 2010

Jean-Yves Lebreux, greffier

### **Certificat de publication**

Je soussigné, Jean-Yves Lebreux, greffier de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis public dans l'hebdomadaire *Le Radar* en date du vendredi 5 mars 2010, et en affichant une copie au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île, ce 4 mars 2010, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat en date du 4 mars 2010

Signature du greffier